



ARRETE DU MAIRE

portant délégation de fonctions et de signature à
Madame Marina BRINI HECKER, adjointe au maire

Monsieur le Maire de la Commune de Holtzheim

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à sept le nombre d'adjoints au Maire

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Marina BRINI HECKER en date du 20 mars 2026 en qualité de 6ème adjointe au maire

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement des Adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Marina BRINI HECKER, adjointe au Maire un certain nombre d'attributions relevant de la Communication

ARRETE

Article 1^{er}

Madame Marina BRINI HECKER, adjointe au maire, est déléguée à la communication et assurera en nos lieu et place et concurremment avec Nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à la Communication

- Mise en œuvre de la politique générale de la communication
- Relations presse et reportage photos
- Responsable de la diffusion des informations sur tous les supports de communication (papier, numérique, affichage sur voie publique)

Madame Marina BRINI HECKER est également déléguée à la fonction d'Officier d'Etat Civil pour célébrer les mariages, les PACS et les baptêmes républicains.

Ces délégations sont accordées sous ma surveillance et ma responsabilité. Elles subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées

Article 2

Madame Marina BRINI HECKER a délégation de signature pour tous les actes, décisions et correspondances se rapportant aux missions suivantes :

- Responsable de la diffusion des informations sur tous les supports de communication (papier, numérique, affichage sur voie publique)
- Officier d'Etat Civil

La signature sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3

Monsieur le Maire et la Directrice des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de l'arrêté, qui a été notifié à l'adjoint concerné et publié.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 067-216702126-20260326-ARRETE322026-AU



Article 4

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Préfecture du Bas-Rhin, contrôle de légalité
- Monsieur le responsable du SGC et trésorier de la commune
- Mme Marina BRINI HECKER

Date et signature de l'adjoint :

26/03/26

Holtzheim, le 26 mars 2026

Le Maire

Vincent SCHALCK